

91^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX

Du 24 novembre au 12 décembre 2020 à la MAISON DES ASSOCIATIONS

Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE

Métro Ligne B : station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF - contact@artistes-meridionaux.fr

THÈME OBLIGATOIRE	LE MUR Technique libre : peinture, dessin, gravure, sculpture, photo, vidéo, infographie, installations, arts décoratifs...
INSCRIPTION	<p><u>Date limite</u> pour l'envoi des dossiers d'inscription : samedi 22 août 2020.</p> <p>1) Envoyer à Alain SENTOURE 27 rue ALEX-COUTET- Villa 27- 31100 TOULOUSE :</p> <ul style="list-style-type: none">. le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli,. un chèque de 60 € à l'ordre de la Société des Artistes Méridionaux,. un texte facultatif sur votre interprétation du thème (voir rubrique ci-dessous),. une enveloppe affranchie à votre adresse. <p>2) Envoyer à contact@artistes-meridionaux.fr</p> <ul style="list-style-type: none">. une photo NUMÉRIQUE d'excellente qualité par œuvre présentée, dans le bon sens, avec nom, titre et dimensions, en JPG d'au moins 1 Mo, enregistrée en 300 DPI, format « impression ». <p>Merci d'enregistrer votre photo sous la forme : SAM-2020-NOM-Prénom, ou SAM-2020-Nom d'artiste, Nom ou Nom d'artiste que vous souhaitez voir figurer dans le catalogue. Ex : SAM-2020-PICASSO-Pablo.jpg ou SAM-2020-DALI-Salvador.jpg ou SAM-2020-CESAR</p> <p><u>Seront refusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➔ les photos papier, les dossiers incomplets, les envois recommandés, les Chronopost.➔ Toute œuvre non conforme (hors cadre) aux dimensions annoncées dans la fiche d'inscription et/ou à la reproduction du catalogue sera refusée lors du dépôt (sans remboursement).
LES PRIX	<ul style="list-style-type: none">- PRIX DES ARTISTES MÉRIDIONAUX trophée une sculpture : Le Darius.- PRIX DE LA VILLE DE TOULOUSE doté de 500 €.- PRIX JEUNE TALENT du Conseil Départemental de la H.G. doté de 500 €.

<p>NOMBRE ET FORMAT DES ŒUVRES</p> <p>POSSIBILITÉ</p>	<p><u>Vous devez présenter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>soit 1 ŒUVRE PLANE</u>, tous supports et toutes techniques, <ul style="list-style-type: none"> . <u>format maximum de l'œuvre</u> : largeur 130 cm, hauteur 230 cm, . format minimum de l'œuvre hors cadre : 73 x 60 cm (20 points), indiquer la largeur en premier. . <u>encadrement</u> (maxi 4 cm hors-tout): simple baguette, boîtier américain ou bords peints, <p>Pour les photographes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . format minimum du cliché haute définition 30 x 40 cm . <u>LES ŒUVRES SUR CIMAISES</u> comporteront OBLIGATOIREMENT au verso un système d'accrochage solide, le nom de l'artiste, son adresse, les mentions <i>haut</i> et <i>bas</i>. <ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>soit 3 VOLUMES</u> maximum qui seront présentés sur des socles blancs ou noirs impeccables, ◆ <u>soit 1 INSTALLATION</u> ou <u>1 VIDEO</u> (matériel non fourni). <p><u>Vous pouvez présenter en plus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 <u>TEXTE</u> à envoyer avec la fiche d'inscription. Vous avez la possibilité d'écrire un texte sur votre interprétation du thème traité. Ce texte (écriture manuscrite ou non, police libre) sera accroché tel quel à côté de la grande œuvre exposée. Il devra être collé sur un carton-plume de 1 mm d'épaisseur au format 10 x 15 cm, sens horizontal ou vertical. <u>Les textes envoyés par e-mail seront refusés.</u> ◆ 1 <u>ŒUVRE de format 30 x 30 cm</u>, sans cadre, sans système d'accrochage, sur le thème du Salon. Toutes techniques sur support plat, avec faible relief le cas échéant (bas-relief). Elle sera présentée sous forme de mosaïque à l'accueil au rez-de-chaussée de la Maison des Associations. Si vous produisez ce format 30 x 30 cm, nous vous demandons de joindre à votre dossier d'inscription <u>la photo de cette œuvre.</u> <p>La commission d'accrochage est souveraine dans ses décisions.</p>
<p>VENTE DES ŒUVRES</p>	<p>La SAM n'intervient pas dans le déroulement des ventes qui doivent être négociées directement entre artiste et acheteur en dehors de la Maison des Associations. La SAM ne perçoit aucune commission.</p>

<p>SÉLECTION DES ŒUVRES</p>	<p>La sélection se fait à partir des photos des œuvres présentées. Attention : les œuvres non conformes à la photo acceptée par le jury, ou encore aux dimensions mentionnées dans le bulletin d'inscription, seront refusées lors du dépôt. La photo numérique retenue sera utilisée pour la reproduction dans le catalogue.</p> <p>Le jury est composé de sociétaires. Sa décision est sans appel.</p> <p>Vous serez informé par mail de votre sélection ou de votre non-sélection courant septembre.</p> <p><i>Dans l'intérêt du Salon et des exposants eux-mêmes, il est instamment demandé aux artistes de ne pas montrer les travaux présentés au 91^e Salon dans d'autres galeries ou manifestations à Toulouse ainsi que dans les départements limitrophes, et de ne pas les diffuser sur différents supports ou médias avant leur présentation au Salon des Artistes Méridionaux.</i></p>
<p>CATALOGUE</p>	<p>Le catalogue couleur (20,5 x 20,5 cm) comportera une reproduction par page d'une œuvre de chaque exposant. S'il y a des droits, veuillez signaler le nom du photographe.</p>
<p>DÉPÔT DES ŒUVRES</p>	<p>Sont concernées toutes les œuvres, planes ou en volume. IMPÉRATIVEMENT le vendredi 20 novembre 2020 de 11 à 19 heures. Les sculpteurs doivent apporter des socles blancs ou noirs impeccables (voir avec la SAM pour les dimensions : ascenseur 90 x 90 x 190 ou escalier 2^{ème} étage)</p> <p>Les œuvres acheminées par transporteur seront emballées de telle sorte que leur retour soit aisé. L'exposant commandera lui-même son transporteur pour le retrait.</p> <p>→ Le jour du dépôt des œuvres, vous devrez prévoir obligatoirement une ou deux demi-journées (matin ou/et après-midi) de présence que vous noterez sur le planning afin de rencontrer les artistes et les visiteurs pendant le Salon.</p>
<p>VERNISSAGE ET HEURES D'OUVERTURE</p>	<p>Mardi 24 novembre de 18 à 23 heures. L'exposition sera ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h 30 à 23 h 30. Présence d'artistes tous les jours de 14 à 18 heures.</p>

<p>RETRAIT DES ŒUVRES</p>	<p>Lundi 14 décembre de 11 à 19 heures. Aucun retrait ne sera possible avant cette date. Passé ce délai, la SAM ainsi que la MAISON DES ASSOCIATIONS déclinent toute responsabilité quant à la conservation des œuvres.</p>
<p>RESPONSABILITÉ</p>	<p>La Société des Artistes Méridionaux décline toute responsabilité pour les œuvres déposées. Chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires. L'exposant autorise pour la presse, la télévision, le catalogue, le site Internet, la reproduction de ses œuvres.</p>
<p>PUBLICITÉS PRÉVUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Édition du catalogue avec coordonnées et reproduction d'une œuvre pour chaque exposant. - Articles dans la presse toulousaine et régionale (La Dépêche du Midi, Artension ...). - Publicités dans La Dépêche du Midi et dans des magazines gratuits sur la Haute-Garonne. - Radios et Sites Internet. - Affiches 120 x 176 cm dans les panneaux lumineux de la ville et affiches de format A3. - Envoi de plus de 3000 invitations papier et distribution de 20 000 flyers. - Reproduction des œuvres sur le site Internet : www.artistes-meridionaux.fr
<p>CONTACTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - www.artistes-meridionaux.fr - contact@artistes-meridionaux.fr

La participation au Salon implique l'adhésion sans réserve aux conditions ci-dessus.

91^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX

**Du 24 novembre au 12 décembre 2020 à la MAISON DES ASSOCIATIONS
 Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE**

Métro Ligne B : station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF - contact@artistes-meridionaux.fr